



OPERATION GEORGIE (don non déductible des impôts)

Urgence Vitale : Frais médicaux en Géorgie non pris en charge

~ Organisé par : Association « Le Petit Marc »

La maladie de Marc ne lui laisse aucun répit et en accord avec son médecin, un traitement par les phages (non pratiqué en France) doit être mis en place en URGENCE en GEORGIE. Nous devons réunir 12 000 €.

Comme vous le savez ce pays se trouve hors Communauté Européenne, par conséquent aucune aide ne nous sera apportée.

Marc a besoin de vous, nous avons besoin de vous, ce n'est pas le bout du monde, mais pour nous, c'est la possibilité de soigner Marc.

Les factures médicales ne sont pas prises en charge par la France, puisque ce pays est comme nous vous l'avons précisé hors Communauté européenne.

Les fonds supplémentaires récoltés grâce à la cagnotte serviront à régler toutes les autres factures liées aux soins de Marc et non pris en charge par la Sécurité Sociale (cures thermales et crèmes hydratantes notamment).

✂ -----

Je soussigné(e) M./Mme (nom, prénom)..... vous envoie un don (non déductible des impôts) de euros afin de participer à l'**opération GEORGIE** organisée par l'association « Le Petit Marc ».

A retourner à l'adresse de notre siège social

Fait à, le

Association « Le Petit Marc »
chez Mme Marie-Thérèse BLANCHET
68 rue de la Médecinerie
45770 SARAN